

Objectif 2.2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel dans le vignoble

Mettre en place une politique intercommunale de préservation et de rénovation des murets

Priorité d'intervention



Action 13

Enjeux

Les murets en pierres sèches font partie du patrimoine agraire viticole et montagnard. Si quelques beaux murets ont été conservés, dans l'ensemble ce patrimoine rural a été soit banalisé et dégradé (murs avec traverses de chemin de fer, poteau béton, etc.), soit abandonnés (murets écroulés, supprimés).

Pourtant, ces structures de pierre jouent un rôle positif dans la lutte contre l'érosion des sols, dans la préservation d'un patrimoine commun et identitaire d'un terroir, dans le paysage et pour la biodiversité (animation et diversité, refuge pour la faune), et enfin dans l'image de marque du vignoble.

Une véritable politique de sauvegarde et de restauration de ce patrimoine à l'échelle de la CCVK devient alors pertinente.

Communes concernées



Mise en œuvre

Cette politique comprend plusieurs axes de travail et d'intervention :

- la poursuite et le complément de l'inventaire quantitatif et qualitatif des murets dans le vignoble et dans les communes de montagne (localisation précise, état de conservation, priorité d'intervention, secteurs favorables à la construction de nouveaux murets, etc.) ;
- la mise en place d'une opération globale et modulée de restauration des murets avec l'aide départementale pour les murets en pierre sèche, et la création d'un fond intercommunal pour les autres restaurations (murets, murs terrasses) entrant dans une démarche de qualité (champs d'intervention et modalités à définir). Deux échelles (communale et privée), deux priorités (haute dans les zones de murets situées sur des axes touristiques stratégiques et déjà en partie reportées sur la cartographie ci-contre, et basse dans les autres secteurs), et deux types de murets seront donc concernés (murets en pierre sèche et murets en pierre) ;
- la sensibilisation auprès des propriétaires (réalisation et diffusion d'un guide conseils sur la base des expériences et des fiches techniques existantes sur le secteur, organisation de réunions d'information et de sensibilisation, chantier école) (voir exemple de guide-conseil en annexe);
- la protection si volonté communale, des murets remarquables dans le cadre des documents d'urbanisme.

L'inventaire peut être réalisé par des associations et personnes ressources locales (sur la base d'une méthodologie bien définie et arrêtée par les différents partenaires techniques et financiers de cette opération, et notamment sur la typologie).

L'enveloppe annuelle intercommunale peut être fixée pour une opération sur 5 ans et un objectif de plusieurs centaines de mètres linéaires à rénover à l'échelle de la CCVK.

La sensibilisation (1 à 2 réunions par communes) peut-être organisée sous la forme de journées d'animation réalisées par l'animateur Gerplan de la CCVK accompagné de partenaires techniques. Le soutien technique à cette opération peut également être assuré par ces mêmes personnes pour du conseil, de la formation, de l'identification et de la fourniture de stocks de pierre appropriées, le tout réuni dans un guide conseils à concevoir et à réaliser.

La réflexion sur la valorisation d'autres éléments du petit patrimoine rural identifiés dans le vignoble peut également être inscrit dans cette action. Il s'agit dans un premier temps de compléter l'inventaire des abris viticoles, des sources et fontaines patrimoniales. Dans un second temps, des dossiers de restauration et de mise en valeur selon des savoirs faire traditionnels seront montés avec les viticulteurs ou autres propriétaires concernés dans le cadre d'une délégation publique communale ou intercommunale. Les dossiers et demandes de subvention au titre des actions de mise en œuvre du Gerplan, seront ensuite adressés au Département.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg / Communes / Privés

Coût prévisionnel

- Animation, coordination de l'action : poste animateur Gerplan
- Inventaire : 2500 à 3000 €
- Sensibilisation avec édition d'un guide conseils : 3000 €
- Rénovation : entre 460 et 915 € m³ de muret (hors coût de la matière première et de son transport)

Financements possibles

Département :
55% du coût HT plafonné à 230 € HT le m², soit 126,50 €/m² pour la rénovation des murets en pierre sèche en maîtrise d'ouvrage publique.

Communauté de Communes :
proposition d'inscription d'une enveloppe annuelle de 10 000 à 15 000€ pour les maîtrises d'ouvrage publique et privée. Les modalités de cette subvention intercommunale étant encore à préciser.

Département :
40% du coût HT des travaux pour la mise en valeur du petit patrimoine rural

Partenaires techniques

- Département
- PNRBV
- CAUE
- Chambre d'Agriculture
- Entreprises de BTP

Retours d'expériences

Commune de Ribeauvillé qui consacre depuis 1997 une enveloppe annuelle d'environ 8000 € pour de la rénovation de murets sous maîtrise d'ouvrage privée.

Muret du Schlossrain (commune de Kaysersberg)

Domaine Schlumberger à Guebwiller

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

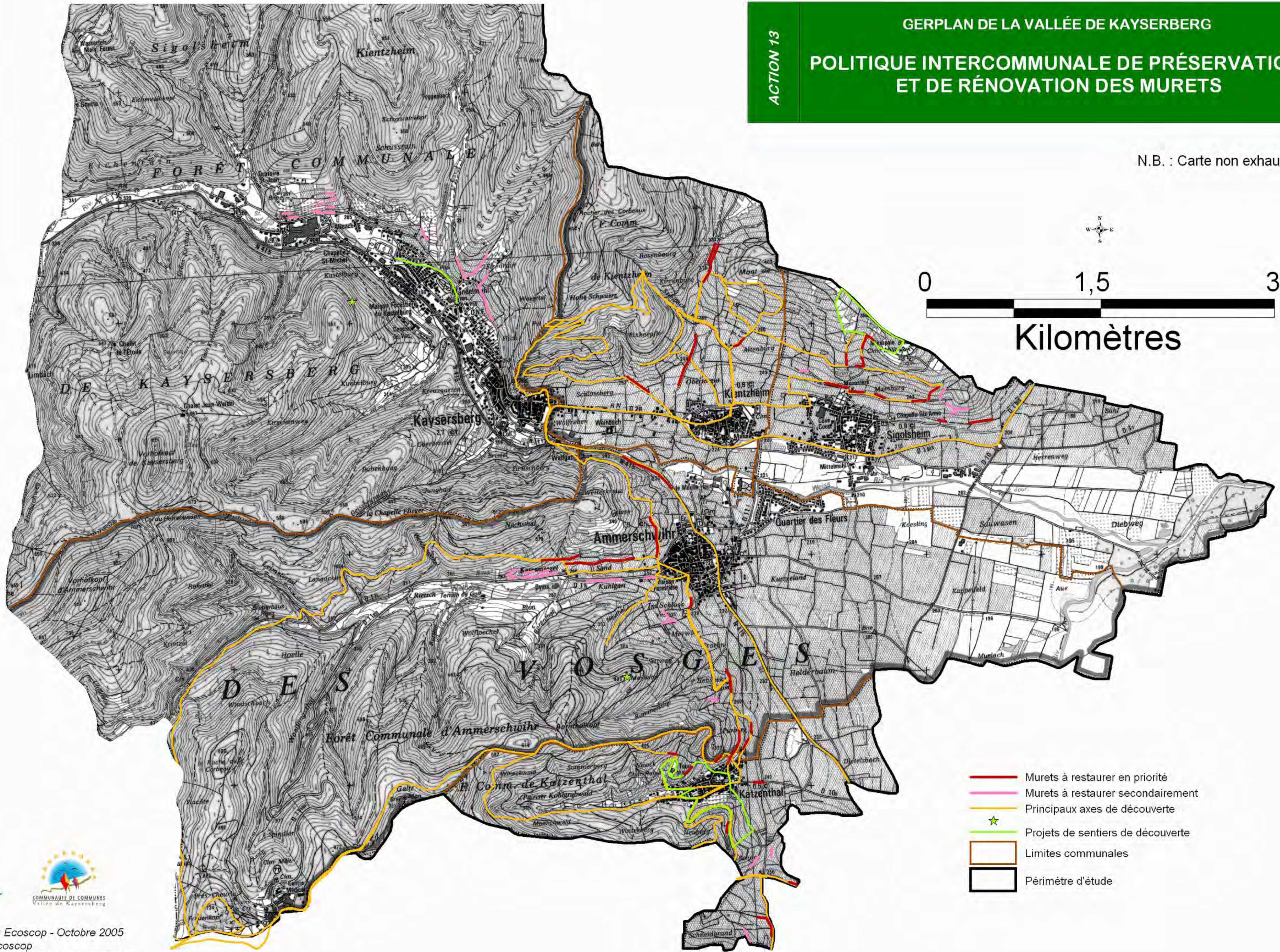
ORIENTATION 2 : POURSUIVRE LES EFFORTS ENVIRONNEMENTAUX EN VITICULTURE

ACTION 13

GERPLAN DE LA VALLÉE DE KAYSERBERG

POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE PRÉSERVATION ET DE RÉNOVATION DES MURETS

N.B. : Carte non exhaustive



- Murets à restaurer en priorité
- Murets à restaurer secondairement
- Principaux axes de découverte
- ★ Projets de sentiers de découverte
- Limites communales
- Périmètre d'étude

